



PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Orléans, le 31 Mars 2022

Service Eau, Environnement et Forêt

Affaire suivie par : S. GABET/P. GRZELEC
Tél : 02 38 52 48 03
Mél : sylvie.gabet@loiret.gouv.fr
Boite fonctionnelle : ddt-seef@loiret.gouv.fr

Monsieur le Maire
Commune de Beaulieu sur Loire
10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

OBJET : Dossier de déclaration instruit au titre du code de l'environnement articles L. 214-1 à L. 214-6
Travaux de forage sur la commune - forage AEP de secours à BEAULIEU-SUR-LOIRE
Accord sur dossier de déclaration

Réf : PG/DR (31/03/22) N° 309

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

travaux de forage sur la commune - forage AEP de secours sur la commune de BEAULIEU-SUR-LOIRE
pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 07 Février 2022, j'ai l'honneur de vous informer que je ne fais pas opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération et réaliser les travaux à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de BEAULIEU-SUR-LOIRE pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du LOIRET durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
L'Adjoint au Chef du service eau environnement forêt



Pierre GRZELEC